

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 03.120

L'An Deux Mille Trois, le 18 décembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint au Maire.

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

12 DECEMBRE 2003

12 DECEMBRE 2003

ETAIENT PRESENTS : MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, M. COASSIN, Mmes CROUE, DOUMECQ, DURAND, GRAMMATICO, ISENDICK, JOLY, MM. LIBOUBAN, MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. RAYMOND, SIMONNET, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. MOST par M. LE GUEUT
Mme MONTRON par M. BOISNARD
M. BUJARD par M. CHABANEAU
M. CAU par Mme CROUE
Mme COURTIN par Mme GRAMMATICO
M. FAVRE par Mme PELTIER
M. GUIARD par Mme JOLY
Mme LABEYRIE par Mme GEOFFROY
M. POTENNEC par Mme LECOMTE
Mme TERRIEN par M. DENIS

ABSENTS-EXCUSES : Néant.

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 23
Nombre de Votants : 33

Mme ISENDICK a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : LYCEE SAMUEL CHAMPLAIN - DON DE BIENS MEUBLES

VOTE : UNANIMITE

Par courrier du 14 octobre 2003 le lycée Samuel CHAMPLAIN, représenté par son proviseur Madame DUQUERROIS, a souhaité faire don de biens meubles à la commune de Royan.

Les biens donnés à la commune sont, par conséquent, inaliénables.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU le don consenti à la commune par le lycée Samuel Champlain de Royan,
- CONSIDERANT que la donation n'est grevée d'aucune charge excessive pour la commune,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'accepter la donation du Lycée Samuel Champlain, dont le détail figure sur la liste annexée, étant précisé que ces biens demeurent inaliénables et seront régulièrement présentés ou conservés dans le musée de Royan.
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer l'acte de donation dont un exemplaire est joint en annexe.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,

Exécutoire

Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

des formalités légales

le 22 décembre 2003

Certifié Conforme

Mairie de Royan

Par délégation du Maire,

Le Directeur Général Adjoint des

Services,

H. THOMAS

Certifié

Compte-tenu de l'accomplissement